
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

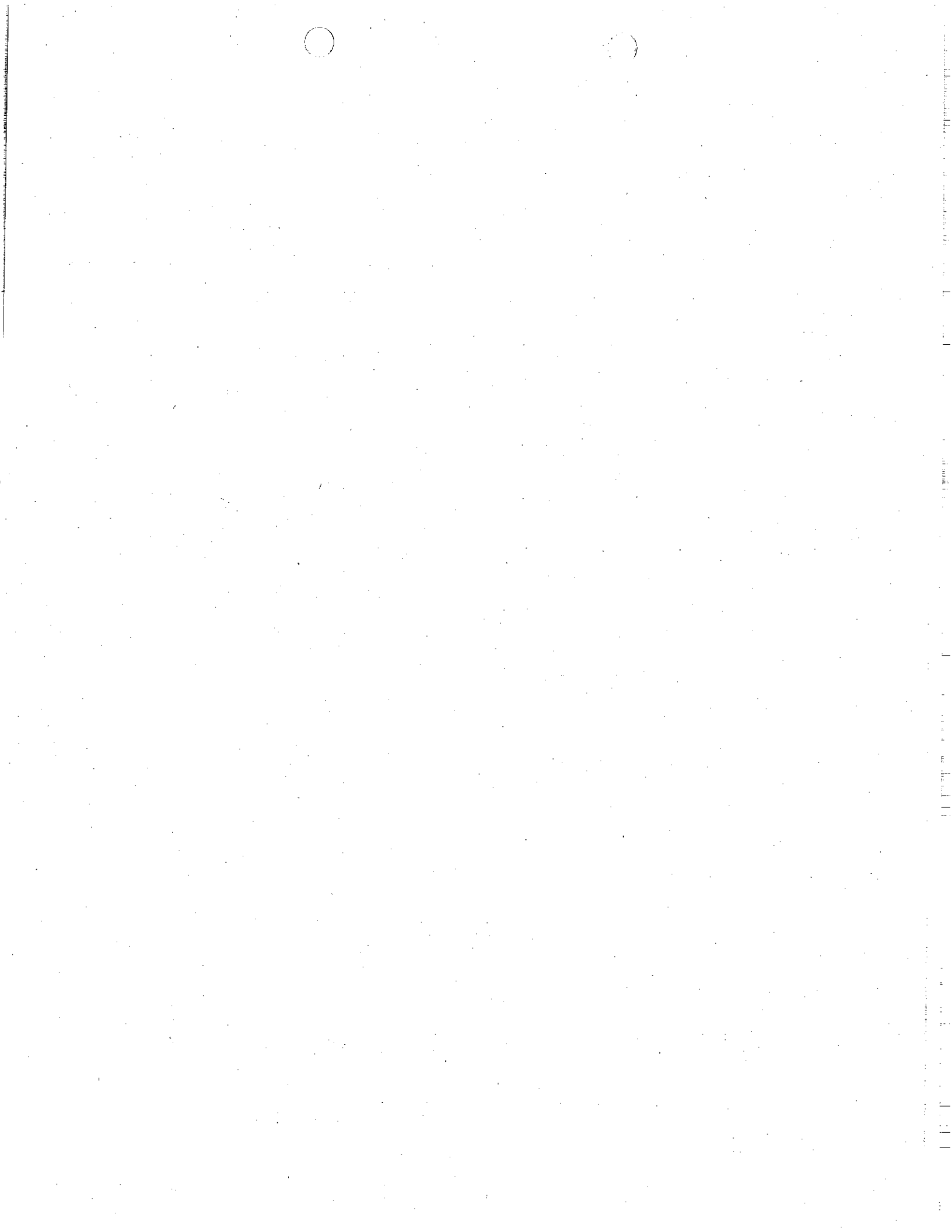
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le programme de pulvérisation aérienne de
phytocides dans les emprises de lignes de transport de la
Côte-Nord sur le territoire des municipalités régionales de comté
de Sept-Rivières, de Manicouagan, de La Haute-Côte-Nord
et du Fjord-du-Saguenay**

Dossier 3211-17-016

Le 4 février 2011

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 



ÉQUIPE DE TRAVAIL

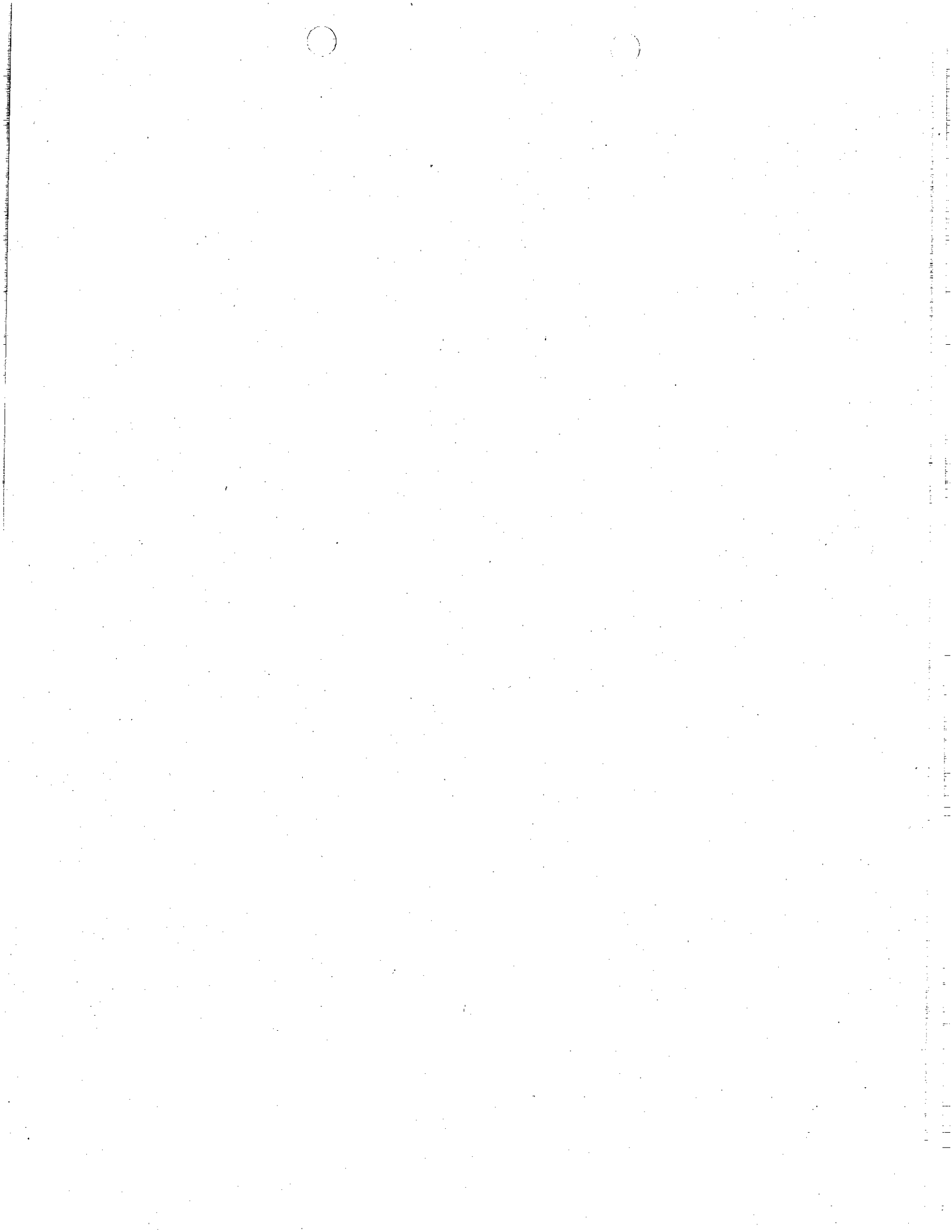
Du Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales :

Chargée de projet : M^{me} Annie Bélanger

Analystes : M^{me} Annick Michaud
M. Yves Rochon

Supervision administrative : M. Gilles Brunet, chef de service

Révision de textes et éditique : M^{me} Marie-Claude Rodrigue, secrétaire



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord sur le territoire des municipalités régionales de comté de Sept-Rivières, de Manicouagan, de La Haute-Côte-Nord et du Fjord-du-Saguenay par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-01-28	Réception de l'avis de projet.
2004-03-19	Délivrance de la directive.
2006-06-03	Réception de l'étude d'impact.
2007-02-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet.
2010-01-15	Réception du document de réponses à la première série de questions et commentaires.
2010-07-08	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires.
2010-10-06	Réception du document de réponses à la deuxième série de question et commentaires.
2010-12-08	Réception d'un document contenant des renseignements complémentaires.
2011-02-01	Réception d'un document contenant des renseignements complémentaires.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le programme de pulvérisation aérienne de phytocides déposé par Hydro-Québec TransÉnergie a pour but de maîtriser la végétation arborescente et arbustive présente dans certaines emprises de ligne de transport. Le programme à l'étude touche 5 500 ha d'emprises localisées sur la Côte-Nord et s'échelonne sur une période de 10 ans, soit de 2011 à 2020. Le phytocide retenu par Hydro-Québec est le Tordon 101.

Par ces travaux d'entretien, Hydro-Québec souhaite favoriser l'implantation et le maintien d'espèces végétales basses compatibles avec l'exploitation du réseau (concept de maîtrise intégrée de la végétation). En appliquant ce concept, Hydro-Québec TransÉnergie cible les objectifs suivants :

- assurer la sécurité des personnes qui résident à proximité des lignes de transport ou qui utilisent les emprises;
- maintenir les dégagements minimaux requis pour les conducteurs de façon à prévenir la production d'arcs électriques;
- maintenir un accès sécuritaire aux emprises pour le personnel préposé à l'entretien des équipements;
- maintenir un dégagement minimal pour protéger les installations contre les incendies de forêt et la propagation de ceux-ci.

Les emprises de ligne visées par le programme de pulvérisation aérienne représentent 4 % de la superficie totale des emprises gérées par Hydro-Québec. Elles se trouvent en terrain très accidenté, dans des secteurs difficilement accessibles (peu ou pas de chemin d'accès) et sont éloignées des agglomérations. Compte tenu de ces caractéristiques physiographiques et sur la base du *Diagramme de sélection des modes d'intervention* appliqué par Hydro-Québec, la pulvérisation aérienne par hélicoptère a été retenue par l'initiateur pour la réalisation du programme.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction du secteur agricole et des pesticides;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

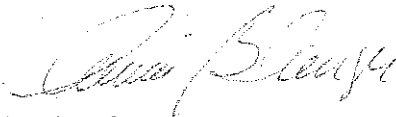
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poursuite du programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord – 2007-2016 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal*, mai 2006, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poursuite du programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord – 2007-2016 – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexes*, mai 2006, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Réponses aux questions complémentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord, 1^{ère} série de questions*, 8 janvier 2010, non paginé;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Réponses aux questions complémentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord., 2^e série de questions*, 29 septembre 2010, 19 pages et 9 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC. *Réponses aux questions complémentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord, 3^e série de questions*, 1^{er} décembre 2010, 3 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC. *Réponses aux questions complémentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec – Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord, 4^e série de questions*, 1^{er} février 2011, 3 pages et 4 annexes;
- Lettre de Monsieur Raymond Champoux d'Hydro-Québec à Monsieur Gilles Brunet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux engagements pris par Hydro-Québec, 2 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de mars 2004. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Annie Bélanger, B.Sc. chimie, M.Sc. sciences de la terre
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique